Budget rectificatif 7/2010: intervention du Fonds de solidarité de l'UE suite aux inondations en Irlande

2010/2217(BUD) - 09/11/2010

En adoptant à l’unanimité le rapport de László SURJÁN (PPE, HU), la commission des budgets appelle le Parlement européen à adopter telle quelle la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 8 de l'Union européenne pour l'exercice 2010, en rappelant que ce dernier portait sur l'intervention du Fonds de solidarité de l'Union pour un montant de **13.022.500 EUR** en crédits d'engagement et de paiement en vue de répondre aux conséquences des inondations qui ont touché l'Irlande en novembre 2009. Le projet de budget rectificatif visait également à réduire du même montant les crédits de paiement prélevés sur la ligne budgétaire 04 02 01 – Achèvement du Fonds social européen (FSE) – Objectif n° 1 (2000 à 2006).

Le présent projet de budget rectificatif n° 8/2010 a pour objet d'inscrire formellement au budget 2010 cet ajustement budgétaire.